

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/343

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 03 décembre 2020

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTIONS POUR
L'ASSOCIATION
« COLLECTIF D'ELU.E.S
POUR LE CLIMAT,
CONTRE LE TERMINAL
4 », EXTENSION ROISSY
CDG – C.E.C.C.T4 »**

L'an deux mille vingt, le sept-décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Séverine LETOILE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

PROCURATIONS : Madame Jocelyne BORDE pouvoir à Madame Véronique PETIT

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Virginie VIEVILLE

oo oo oo oo oo oo oo

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte-rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 08 décembre 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association ;

Considérant que l'extension de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle par la création du terminal 4 aurait pour conséquence une augmentation de 40% du trafic aérien, 500 vols supplémentaires par jour, 40 millions de passagers par an et une augmentation considérable des émissions de CO2 ;

Considérant que l'association « Collectif d'Elu.e.s pour le Climat, Contre le Terminal 4, extension Roissy CDG- C.E.C.C.T4 » a été créée pour lutter contre la création du terminal T4 ;

Considérant que l'association citée ci-dessus a missionné un cabinet d'avocats afin de réaliser toute action utile à la défense de ses intérêts ;

Considérant la volonté de la Ville de participer pleinement à cette démarche de lutte contre la création du terminal T4 ;

Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 500,00 euros à l'association « Collectif d'Elu.e.s pour le Climat, Contre le Terminal 4, extension Roissy CDG- C.E.C.C.T4 » permettant de régler les honoraires du cabinet d'Avocats et de réaliser les actions utiles à la défense de ses intérêts ;

AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler si nécessaire la subvention et à signer tout document se rapportant à l'octroi de cette subvention ;

DIT que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#